

DECLARATION PREBALE AU COMITE TECHNIQUE POLICE NATIONALE

DU 9 OCTOBRE 2013

Les deux premiers points de l'ordre du jour de ce Comité Technique sont relatifs à la création du SGAP unique Ile de France par le rapprochement des SGAP de Paris et Versailles.

Le SNAPATSI tient à souligner la qualité du dialogue social avec Monsieur MORVAN et ses collaborateurs. En revanche, il en est loin d'être de même sur Versailles. Ce manque de dialogue envers les organisations syndicales, d'information et d'échanges personnalisés avec les agents engendrent aujourd'hui un mal-être en raison de l'incertitude de leur avenir. Les principes de volontariat, de mobilité fonctionnelle, de progressivité et de dialogue qui avaient été présentés dans le cadre de cette réforme, ne sont pas mis en œuvre sur Versailles. Pour exemple, la mission de Versailles impose aux agents un choix de postes sur le SGAP, allant même jusqu'à proposer à l'agent de démissionner s'il n'accepte pas ce principe. Le SNAPATSI ne peut que dénoncer de telles méthodes inacceptables et demande que des mesures soient prises très rapidement pour stopper l'hémorragie au SGAP de Versailles.

Cette réforme d'ampleur engendre inévitablement des inquiétudes légitimes des personnels, que le SNAPATSI a relayées lors des réunions de travail et lors du CTI Paris qui s'est déroulé le 24 septembre.

Ces inquiétudes sont en matière de déroulement de carrière, de formation, de prise de poste et d'environnement de travail.

Pour la carrière : leur positionnement dans le nouvel organigramme, leurs entretiens professionnels 2014 pour ceux qui changeront de poste, leur déroulement de carrière en matière d'avancement, et le préjudice pour les bénéficiaires de la NBI.

Pour la prise de poste : inquiétude sur le flux de dossiers à gérer (payes, chorus ...), inquiétude pour les agents qui ne souhaiteraient pas suivre leur poste et dont le transfert de celui-ci ne serait pas concomitant à l'arrivée de la nouvelle mission choisie (quelles seront leurs attributions pendant ce laps de temps ?)

Pour la formation : les nouvelles missions et attributions devront être accompagnées d'une formation de qualité, adaptée à la découverte d'un nouveau métier

Pour l'environnement de travail : inquiétude pour les personnels qui seront affectés sur le site du Chesnay non accessible en transport en commun et où il n'y a aucune restauration administrative. Inquiétude pour les

personnels affectés aux Manèges et à Saint-Louis à qui il a été annoncé la fermeture prochaine du restaurant administratif de la préfecture des Yvelines.

Le SNAPATSI accompagne tous les agents concernés par cette restructuration, et ne manquera pas de faire savoir voire de dénoncer tous les dysfonctionnements et situations individuelles d'agents en difficulté.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de cette séance.

Les représentants